

Envoi - 16 Novembre 2018

[Campaign Preview](#)[HTML Source](#)[Plain-Text Email](#)[Details](#)

Des nouvelles du CAZA-16

16 novembre 2018

Bonjour,

Ce courriel vise à vous informer des dernières actualités sur les travaux du Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 (aussi appelé CAZA-16). Vous trouverez ci-bas les liens vers les plus récents documents produits dans le cadre des travaux du Comité de même que les faits saillants à ce jour.

Faits saillants de rencontres

- [8 novembre 2018](#)

Compte rendu de rencontres

- [13 septembre 2018](#)
- [27 septembre 2018](#)

Recommandation

- [2018-04-R](#) – Demande d'avis juridique afin d'évaluer la possibilité d'augmenter la largeur des bandes riveraines



I AM PMAD schéma d'aménagement et PLID Quelle est la nature de

Plan, schéma, règlement d'aménagement et PUD : en quoi est la nature de ces documents et pourquoi y fait-on toujours référence ?

Il s'agit de documents de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme adoptés par quatre paliers de gouvernement :

- provincial (gouvernement);
- suprarégional (Métropolitain) ;
- régional (MRC) ;
- local (Municipalité ou Ville).

La Ville de Mont-Saint-Hilaire, tout comme l'ensemble des municipalités du Québec, se doit d'encadrer le développement de son territoire en fonction des règles en vigueur dans les documents suivants :

Le [Plan métropolitain d'aménagement et de développement \(ou PMAD\)](#) est un document de la Communauté métropolitaine de Montréal (ou CMM) entré en vigueur en mars 2012. La CMM couvre un [vaste territoire](#) tout autour de Montréal. Elle recoupe le territoire de 14 MRC et agglomérations et inclut 82 municipalités.

Le [Schéma d'aménagement révisé \(ou schéma d'aménagement\)](#) est un document adopté par la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-du-Richelieu qui est entré en vigueur en février 2007 et qui a été modifié à plusieurs reprises, notamment après l'adoption du PMAD. La MRC regroupe 13 municipalités situées [le long de la rivière Richelieu](#), incluant la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

- Un schéma d'aménagement est un «[document de planification](#) qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées ...»

Le [Plan d'urbanisme durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire \(ou PUD\)](#) est entré en vigueur en septembre 2017.

- Il est aussi possible de consulter son [résumé](#) de 16 pages.
- Un plan d'urbanisme est un «[document de planification](#) qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique d'une municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.»
- Il s'agit du «document officiel le plus important de la municipalité en matière de planification de l'aménagement de son territoire. Il contient les politiques d'urbanisme arrêtées par le conseil municipal qui guideront sa prise de décision dans le futur.»

Une «cascade» de [conformités](#)

- Les règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, etc.) doivent être conformes au Plan d'urbanisme de la Ville ;
- Le plan et les règlements d'urbanisme de la Ville doivent être conformes au schéma d'aménagement de la MRC ;
- Le schéma d'aménagement de la MRC doit être conforme au PMAD de la CMM ;
- Le schéma d'aménagement de la MRC et le PMAD de la CMM doivent être conformes aux orientations du gouvernement du Québec ;
- Et tous ces documents sont adoptés conformément à la [Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme](#) (LAU) du gouvernement du Québec.
- Voilà, c'est tout simple ... !

Faits saillants à ce jour

Le CAZA-16 est un comité actuellement composé de 5 citoyens, de 3 élus municipaux et d'un représentant du Service de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.

L'avenir de la zone A-16 n'est pas décidé à ce moment-ci et aucun nouveau développement résidentiel n'est actuellement possible.

À ce jour, **31 rencontres** du comité ont été tenues depuis janvier 2017, 6 groupes d'invités ont été rencontrés. 13 recommandations ont été effectuées et

2 études ont été lancées.

3 scénarios sont actuellement à l'étude pour la zone A-16 :

- l'acquisition des terrains non-développés par la Ville;
- le développement encadré par un Programme particulier d'urbanisme (PPU);
- un changement du statut et/ou du contexte juridique applicable à la zone A-16;
- Des scénarios hybrides pourraient également voir le jour à travers l'étude des 3 scénarios.

Les travaux du CAZA-16 se poursuivent. Les rencontres ont lieu à raison d'une rencontre aux 2 ou 3 semaines en vue de respecter la disponibilité des citoyens bénévoles sur le comité. La prochaine rencontre aura lieu le **22 novembre 2018**.

Il est possible de consulter en tout temps l'ensemble de la documentation associée aux travaux du comité dans la section [Documentation](#) sur le [site web du dossier de la zone A-16](#).

N'hésitez surtout pas à transférer ce courriel à toute personne intéressée par ce dossier. Il est possible de faire ajouter son nom à la liste de distribution en écrivant à caza16msh@gmail.com.

Bonne lecture!

Hugo Mimee
Coordonnateur du CAZA-16
Au nom des membres du CAZA-16

Pourquoi recevez-vous ce courriel?

- Vous avez par le passé fourni votre adresse courriel dans le cadre d'un sondage mené par le CAZA-16 et/ou dans une des consultations publiques de la ville de Mont-Saint-Hilaire et/ou vous en avez fait la demande

demande.

- Si vous souhaitez que votre adresse soit retirée de notre liste de diffusion, SVP nous en aviser par retour de ce courriel.

Adresse courriel :

caza16msh@gmail.com

This email was sent to << Test Email Address >>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

CAZA-16 · 100, rue du Centre-Civique · Mont-Saint-Hilaire, Qc J3H 3M8 · Canada

